Financement AquiMob

Année Universitaire 2024-2025

Dispositions susceptibles d'être complétées, modifiées ou annulées

UNIQUEMENT ERAMUS ETUDES

- AquiMob est LA plateforme réunissant les 3 aides à la mobilité internationale disponibles à l'Uppa :

1. Bourse Erasmus+ volet études (y compris BIP) et stage
2. Bourse Erasmus Transfrontalier
3. Bourse de Mobilité du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (*pour les boursiers sur critères sociaux)*

- Pour déposer une candidature il suffit de remplir le formulaire en ligne sur AquiMob.fr

Le dossier doit être IMPERATIVEMENT soumis avant la date de départ

Inscriptions à l'Uppa
1) Inscription Administrative : DEVE / Scolarité Centrale
2) Inscription Pédagogique : UFR (collège)

+

Déposer, modifier mon dossier AquiMob

+

Si vous partez avec le programme ERASMUS
=
Etablir en plus un dossier ERASMUS
sonia.turquet@univ-pau.fr

https://ri.univ-pau.fr/fr/partir-a-l-etranger-2/bourses-de-mobilite.html

Année Universitaire 2024-2025 date d'ouverture de la plateforme = 4 juillet 2024

Les aides du dispositif s'adressent :

- à tous les étudiants inscrits à l'Uppa, boursiers sur critères sociaux comme aux non-boursiers, sous réserve que le cursus et le projet de mobilité répondent aux critères des aides disponibles via AquiMob

  Pour les boursiers sur critères sociaux, ces aides s'ajoutent à la bourse du CROUS

Conditions d'éligibilité :

- être un étudiant inscrit à l'Uppa (niveau L1 à doctorat)
- avoir un projet de mobilité internationale qui s'inscrit dans le cursus universitaire et permettant de valider des crédits ECTS (les DUEI sont exclus du système, pas de prise en charge via le dispositif Aquimob)
- avoir validé le projet pédagogique avec l'équipe enseignante de l'Uppa

Votre dossier Aqumob imprimé et signé (par vous) accompagné de toutes les pièces justificatives demandés doit parvenir à la Dri AVANT VOTRE DEPART

Instruction par la DRI **dans les 2 mois suivant le début de la mobilité**

VOUS DEVEZ DEPOSER VOTRE CANDIDATURE SUR AQUIMOB AVANT VOTRE DEPART

Pour vous connecter sur le site Aquimob.fr : il faut vous munir de vos identifiants fournis par la scolarité (comme pour accéder à l'ENT)

1. Connectez-vous sur le site aquimob.fr et cliquez sur « ajouter un nouveau dossier »
2. Déposez votre dossier en ligne et enregistrez-le

Tant que le projet est à l'état « enregistré », il est possible de procéder à des modifications ou le supprimer.

Vous pouvez le cas échéant déposer jusqu'à maximum 3 projets différents par période, mais un seul sera examiné en commission d'attribution (celui que vous aurez déterminé comme choix n°1)

3. Il faut obligatoirement « soumettre » le projet en cliquant sur l'icône pour le finaliser A l'état soumis, le projet n'est plus modifiable par l'étudiant mais des modifications peuvent être réalisées par la DRI
4. Imprimez (icône pdf) et signez votre dossier
5. Retournez votre dossier au format papier avec les pièces justificatives demandées avant la date limite indiquée à : UPPA Direction des relations internationales (Dri) pour validation et participation aux commissions pour l'attribution des bourses

Les pièces à fournir

- un certificat de scolarité de l'année 2024-2025 (n'oubliez pas de vous réinscrire à l'Uppa avant votre départ !)
- Pour les départs en Etudes : lettre ou mail d'acceptation de l'Université partenaire mentionnant le nom et prénom de l'étudiant et les dates de mobilité
- contrat d'études = contrat pédagogique
- Pour les départs en Stage : convention de stage signée par toutes les parties avant le départ
- un budget prévisionnel (frais de voyage, de séjour nourriture, logement…)
- 1 RIB à votre nom
- L'intégralité du dernier avis d'imposition du foyer fiscal de rattachement (si le nom diffère fournir obligatoirement un extrait d'acte de naissance ou livret de famille)
- Pour les étudiants boursiers sur critères sociaux, fournir l'attestation définitive de bourses sur critères sociaux (CROUS) de l'année 2024-2025
- A fournir selon les cas : certificats de scolarité des frères et sœurs

Quelques Rappels :

- ✓ *Vous devez impérativement déposer un dossier Aquimob avant votre départ, suivre la procédure et respecter le calendrier*
- ✓ *Seuls les dossiers soumis et renvoyés complets seront validés pour instruction et examen en commissions*
- ✓ *Veillez à renseigner une adresse mail valide et que vous consultez (tous les échanges concernant votre dossier AquiMob et le suivi apporté à votre demande d'aide seront transmis via cette adresse)*
- ✓ *L'obtention d'une aide n'est pas automatique et aucune attribution n'est due : cela dépend des critères d'éligibilité pour chaque aide ainsi que des enveloppes budgétaires disponibles.*
- ✓ *Le solde sera recalculé en fonction des dates réelles de présence dans l'Etablissement d'accueil qui seront notées sur l'attestation de fin de mobilité*

Contact AquiMob = Mylène PAULES / mylene.paules@univ-pau.fr / 05 59 40 70 60
Avenue de l'Université – BP 576 – 64012 PAU Cedex / *dernière mise à jour le 24 octobre 2023*